

Règlement de concours

Photos sur le thème de l'Économie Bleue

1. Introduction :

Le Programme Économie Bleue, Pêche et Aquaculture vise à améliorer la **résilience** et la **compétitivité** des **communautés côtières** et des **filières stratégiques** et à soutenir la **création d'emplois** dans les secteurs de l'économie bleue, par un appui principalement aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Elle permet à ces secteurs d'inscrire pleinement leur action dans une vision de **valorisation durable du capital maritime et littoral** de l'Algérie afin de répondre à la fois aux besoins de diversification de son économie et aux **impératifs de préservation du milieu marin** et de **gestion durable des stocks halieutiques**. Les **acteurs territoriaux**, y compris les services publics, les acteurs du secteur privé et de la société civile, y sont étroitement associés.

Des actions positives seront menées pour favoriser la **mise en valeur de la participation des femmes** dans le secteur et/ou pour en favoriser l'accès aux métiers en relation avec l'économie bleue.

Une attention particulière est mise sur le **secteur de la pêche et de l'aquaculture**, en tant que secteur clé présent sur toute la bande côtière du pays, et capable de **fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels** de l'économie bleue dans un but commun de développement des opportunités économiques pour les communautés côtières, d'utilisation rationnelle des ressources et de sauvegarde de l'environnement. Les différents **mécanismes de concertation et de gouvernance** qui seront développés dans le cadre du programme au niveau national et régional reflètent cette **approche multisectorielle et multi-acteurs**.

Le document de présentation du programme est disponible : https://bit.ly/EB_Comm

L'objectif général du Programme est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Économie bleue notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture conformément à la Stratégie Nationale pour l'Économie Bleue (SNEB 2030). Le programme, d'une durée de 4 années, se déroule en Algérie dans les 14 wilayas côtières. Un bureau projet est ouvert à Alger et trois antennes régionales sont ouvertes à Annaba (Est), Boumerdes (Centre) et à Tlemcen (Ouest).

Dans ce contexte Expertise France souhaite produire :

- **Concours de photographie** dans le cadre du Programme Économie Bleue, Pêche et Aquaculture.

2. Éligibilité :

Les critères d'éligibilité du concours photos dans le cadre du projet Économie bleue sont :

- **Âge** : Le concours est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus.
- **Statut professionnel** : Le concours est ouvert aux amateurs de photographie et aux photographes professionnels.
- **Résidence** : Le concours est ouvert aux résidents algériens.
- **Expérience** : Le concours est ouvert à tous, qu'ils soient débutants ou expérimentés en photographie.

3. Thème du concours :

L'économie bleue est « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques »

(Définition Banque Mondiale).

Afin d'illustrer plusieurs supports de communication, les images sélectionnées – en couleur – refléteront la thématique de l'économie bleue. Deux (02) catégories sont attendues :

Catégorie 1 : Biodiversité et écosystème marins : littoral, ports, paysages marins/sous-marins,

Et/ou ;

Catégorie 2 : Portraits d'hommes/femmes autour des métiers de la pêche et de l'aquaculture (activités professionnelles et artisanales).

Le dossier de candidature doit comprendre trois (03) photos HD maximum pour chaque catégorie (couleur) avec légende.

NB : Il est possible de concourir pour chacune des catégories séparément ou une seule.

4. Règles de participation :

- Chaque participant proposera trois (03) photos maximums par catégorie illustrant le mieux le thème de **l'économie bleue** en Algérie (les thèmes à couvrir sont cités dans le point 3 du présent document).
- La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne, même nom, même adresse). Il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes.
- Le participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide.
- Chaque participant devra faire parvenir les photographies en format JPEG (300 DPI) et/ou fichier brut non édité par le canal **We Transfert** mentionnant en objet « **Concours photo Programme Economie Bleue** » ainsi que le fichier Word (en annexe) comprenant les informations du participant, à l'adresse suivante : contact@economiebleue.dz
- La dénomination des fichiers (ex : Nom, Prénom_numérotation.jpg),
- Les participants préciseront dans leurs e-mails :
 - o Nom et prénom,
 - o Coordonnées (mail, numéro de téléphone),
 - o Lieu et date où la photo a été prise,
 - o Un titre décrivant la photo,
 - o Pour les professionnels : un historique de ces travaux (photos) et/ou un lien (site web/pages réseaux sociaux).
 - o Attestation de droit à l'image soumise dans le cadre de ce concours

Important : Le côté le plus grand de la photo devra faire au moins 3250 pixels et devra être d'une qualité suffisante pour impressions et tirages. Toute photo ne répondant pas à cette condition sera écartée.

5. Droits d'auteur et propriété intellectuelle :

- Les participants gagnants conservent les droits d'auteur sur leurs photos, mais qu'Expertise France a le droit d'utiliser les photos à des fins de promotion du concours ou du projet Économie bleue, en citant toujours l'auteur ainsi que la Délégation de l'Union Européenne en Algérie (Signature **ANNEXE I – Propriété intellectuelle**).
- Le participant doit **confirmer qu'il est le propriétaire légitime des photos soumises** (Signature **ANNEXE I – Propriété intellectuelle**).

IMPORTANT : Toute candidature transmise doit impérativement respecter les conditions énoncées dans le point 4 (règles de participation) jointe de l'annexe 1 (propriété intellectuelle) dûment renseignée et signée !

6. Processus de sélection :

Un comité de sélection, composé de membres de l'équipe du Programme Economie Bleue choisira les propositions les plus esthétiques et représentatives du thème de l'économie bleue et en particulier la pêche et l'aquaculture.

Les critères de sélections qui seront prise en compte sont les suivant :

N° photo (par ordre de réception)	Critère d'éligibilité	Originalité du visuel	Qualité de la couleur	Pertinence de la catégorie	Appréciation générale	Total des points
1						
2						
3						

7. Prix :

Les auteurs des meilleures photos sélectionnées recevront respectivement :

Catégorie 1 : Biodiversité et écosystèmes marins : littoral, ports, paysages marins/sous-marins

- ✓ 100.000,00 DA,
- ✓ 75.000,00 DA, et ;
- ✓ 50.000,00 DZD.

Catégorie 2 : Portraits d'hommes/femmes autours des métiers de la pêche et de l'aquaculture (activités professionnelles et artisanales)

- ✓ 100.000,00 DA,
- ✓ 75.000,00 DA, et ;
- ✓ 50.000,00 DZD.

N.B : Une seule personne peut concourir aux deux (02) catégories et peut remporter les deux (02) prix.

8. Durée du concours et transmission des photos :

Le concours est ouvert du **05/05/2024 au 20/06/2024**.

Les participants devront impérativement transmettre leurs photos **avant le 20/06/2024 à 23 :59**.

Important : Passé ce délai, aucun mail ne sera pris en considération.

9. Communication des résultats :

Les résultats du concours seront annoncés en **juillet 2024** (la date précise sera communiquée ultérieurement).

Les gagnants seront informés par email et le résultat sera affiché sur le site web du programme (www.economiebleue.dz), ainsi que les réseaux sociaux.

Un évènement dédié à la remise des prix sera organisé dès **la rentrée 2024** (la date précise sera communiquée ultérieurement).

10. Dispositions générales :

Expertise France se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de besoin.

11. Coordonnées :

Pour toute demande de clarification, vous pouvez adresser votre requête à l'adresse suivante : contact@economiebleue.dz